

Review of the Court and the Rome Statute system: Progress on the review process and next steps

Le Syndicat du personnel de la CPI vous remercie de nous donner la parole.

Le Syndicat souhaitait profiter de cette opportunité pour reconnaître les efforts qui ont été faits par la Cour durant cette année.

Le Syndicat a été impliqué dans les nombreuses activités menées par la Cour tel que l'exercice sur les valeurs de la Cour, le recrutement du futur 'ombudsperson', les consultations sur les instructions administratives portant sur le harcèlement, les procédures disciplinaires et d'enquêtes.

Si pour nous cela représente les premières pierres à l'édifice, nous sommes bien conscients que le chemin vers un lieu de travail sain et positif reste encore long.

Le Syndicat souhaite rester critique et constructif. Il relève donc de notre mandat de continuer à attirer l'attention sur ce qui doit être amélioré.

Alors, pourquoi parlons-nous d'un long chemin à parcourir ? Tout simplement, parce que le Syndicat continue à recevoir et à discuter avec des membres du personnel qui ne voient pas encore les conséquences positives des actions prises par la Cour. Nous continuons à assister des membres du personnel qui souffrent de surmenage et d'épuisement, qui ont peur pour leur sécurité, qui subissent un management inapproprié et qui ne se sentent pas entendus par le haut management.

Certains décident de quitter la Cour alors que beaucoup décident de rester, en effet, malgré la désillusion ils continuent de croire au mandat de notre organisation.

C'est pour tous ces employés que le Syndicat souhaite encourager nos leaders à prendre des actions concrètes et visibles pour regagner la confiance du personnel et faire en sorte que le changement de notre culture de travail ne reste pas un concept vain mais bien une réalité.

En ce qui concerne la question de la tenure, le Syndicat a fait de multiples soumissions. Nous espérons que lorsque cette politique sera adoptée par la Cour, tous les impacts positifs comme négatifs sur les employés—et l'organisation auront été envisagés de manière holistique et en amont. Le Syndicat restera impliqué dans le processus.

Concernant le rôle du mécanisme d'examen, le Syndicat reconnaît que c'est grâce à lui que nous avons pu avoir une voix durant les débats portant sur la mise en œuvre des recommandations tombant sous notre mandat. Pour nous ce mécanisme a fait toute la différence et nous souhaiterions qu'il continue de veiller sur le suivi des progrès de mise en œuvre des recommandations des experts.

Nous vous remercions pour votre écoute